



LA RONDE DE NUIT 8 juillet 2023

à Port Camargue

**Autorité Organisatrice : Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue
Grade 5C**

Instructions de course

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

La Fédération Française de Voile tient à rappeler que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.4 Heures de lever et coucher du soleil : 6.23 h – 20.54 h.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée de la SNGRPC.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la SNGRPC.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

5 PROGRAMME DE LA COURSE

5.1. La course est prévue selon le programme ci après :

Samedi 8 juillet 2023

15 h. Accueil des concurrents

17 h. Briefing.

18.30 h. Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 9 juillet 2023 :

Vers 15 h. résultats au club

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 S'il y a un long retard il ne pourra pas être donné de départ entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les classes autorisés à courir sont : C, D, E, F, G, L (classe mini seulement), R2, R3, tel que définis par le règlement OSIRIS.

Suivant le nombre d'inscrits il pourra être créé plusieurs classes avec des pavillons roses, jaunes ou blancs

7 ZONES DE COURSE

La zone de course est le golfe du Lion

8 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera précisé lors du briefing.

8.1 Les parcours à effectuer sont les suivants :

Parcours N° 1 - long pour vent correct :

Départ PC, sanatorium, parc à huitre de Frontignan, Bouée eaux saines de Sète, Les baronnets, Arrivée PC (environ 49 mn.)

Parcours N° 2 - court pour vent faible

Départ PC, sanatorium, émissaire sud de Palavas, houlographe, les baronnets, arrivée PC (environ 32 mn)

Ou tout parcours que le comité de course estimera adapté en fonction des conditions météorologiques au moment du départ.

Hormis les marques cardinales définissant le parcours, toutes les autres marques cardinales sont marques de parcours à respecter.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques.
- 8.5 [DP] Les concurrents devront garder leur trace de parcours sur le traceur ou remplir la feuille de route fournie par l'organisateur. Un tirage au sort de 3 concurrents sera effectué au retour à terre pour vérification des parcours effectués.

9 MARQUES

- 9.1 **Départ Port Camargue** (bouée cylindrique rouge) : 1/4 mille dans le nord de la sortie du port
Bouée Sanatorium : 43°32'500 N - 4°06'100 E
Marque spéciale sud des émissaires de Palavas : 43°25'871 N - 3° 58' 062 E
Cardinal ouest du parc de Frontignan : 43° 27' 110 N - 3° 50' 950 E
Cardinale sud du parc de Frontignan : 43° 26' 256 N - 3° 51' 335 E
Cardinale sud des Baronnets : 43° 27' 776 N - 4° 08' 826 E
Bouée eaux saines de Sète : 43° 18' 756 N - 3° 50' 177 E
Houlographe : 43° 25' 593 N - 4°9' 781 E
Arrivée bouée rouge à $\frac{1}{4}$ de mile à l'ouest du feu vert entrée du Port:43°31' 280 N - 4°07' 200 E

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les bancs de sables dans le sud de la cardinale Nord et la zone conchylicoles de Frontignan.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 60 minutes après son signal de départ sera classé DNS..

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre la bouée Arrivée et le feu vert d'entrée du Port à franchir dans le sens du parcours. Les concurrents devront prévenir le comité de leur arrivée prochaine 30 minutes avant.

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 13.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 5 % du nombre des inscrits à la disqualification.

14. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

- 14.1 Temps limite du dernier bateau pour finir est dimanche 8 juillet à 12 heure.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est la SNGRPC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 15.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau à finir la course ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est le bureau de la SNSM. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16. CLASSEMENT

- 16.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de UNE.
- 16.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance sans application du CVL.
- 17.2 Suivant le nombre de bateaux, il pourra être créé plusieurs groupes.

17. REGLES DE SECURITE [DP]

- 17.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place.
- 17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 17.3 Le canal VHF utilisé en course est le **77** ou **72** en cas d'occupation du **77**
- 17.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 17.5 Il est interdit de naviguer avec l'ancre de mouillage positionnée sur son davier à l'étrave du bateau.

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 19.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

20. PUBLICITE

Les bateaux portant des publicités devront être en conformité avec la fédération de voile.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon SNGRPC.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon Port Camargue.
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur.

27. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



Parcours 1



Parcours 2

Composition du corps arbitral

Président du comité de course :

Denis REYNAUD

Président du jury :

Alain GOUJON

Commissaire aux résultats :

Nicolas BILLARD